



LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 24, numéro 3

4^s

Marc Lalonde, professeur de droit, homme d'État,
arbitre international et juge international

Médillé d'or toutes catégories

■ **Un corps de police spécialisé permanent ? De la foutaise !**





Connaissez-vous les leaders en juricomptabilité?

Ne faites pas courir de risques à vos clients. Faites appel à l'un des plus grands services de juricomptabilité au Québec.

Grâce à ses professionnels chevronnés, EY peut vous aider à mener rapidement et efficacement des enquêtes et des évaluations de préjudices économiques, à réunir et à analyser des preuves électroniques, ou à effectuer toute autre mission complexe de juricomptabilité.

Pour en savoir plus, communiquez avec nos leaders ou visitez-nous à ey.com/ca/fr.

André Lepage, FCPA, FCA,
CA•EJC, CFF, CFE
Premier vice-président,
Leader du Québec
andre.lepage@ca.ey.com
514 879 3535

Benoit Legault, CPA, CA,
CA•EJC, CFF, CFE
Associé
benoit.legault@ca.ey.com
514 874 4637



Travailler ensemble
pour un monde meilleur

Médillé d'or toutes catégories

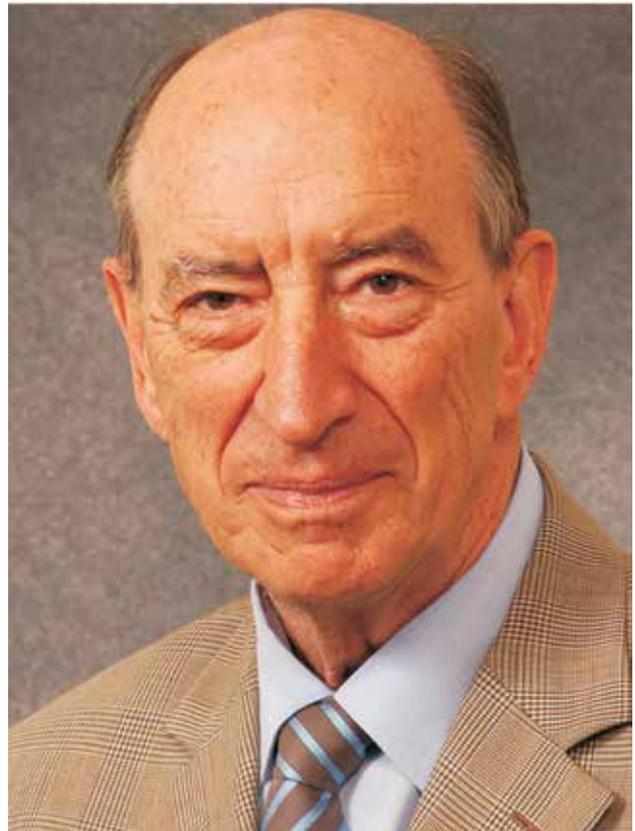
Par André Gagnon

Marc Lalonde, ministre fédéral sous le régime de Pierre Elliott Trudeau, qui a occupé plusieurs postes ministériels importants avant de retourner à la pratique du droit chez Stikeman Elliott à Montréal, s'est consacré ensuite à l'arbitrage international durant un grand nombre d'années. Il a décidé de tirer un trait sur sa pratique et de terminer ses dossiers à compter de la fin de 2017.

Il a fermé son bureau d'arbitrage international dans l'immeuble de son ancien cabinet, le 31 décembre 2017, « mais je ne cesse pas cependant toute activité professionnelle, j'ai encore quelques arbitrages internationaux en cours... »

« Atteignant 89 ans cette année, je ne suis pas à la recherche de nouveaux mandats internationaux. En fait, j'ai cessé d'être membre du Barreau du Québec depuis quelques années, alors que j'ai appris que cet organisme ne m'offrait aucune protection d'assurance sur mes activités internationales. Cette protection ne vise pas les avocats qui font de l'arbitrage international. »

Marc Lalonde a eu une carrière bien remplie d'abord comme professeur de droit à la faculté de droit de l'Université de Montréal après avoir obtenu une maîtrise en droit de l'Université de Montréal, puis une deuxième en économie et science politique d'Oxford et un diplôme d'études supérieures en droit de l'Université d'Ottawa. Il a participé à la fondation du CRDP, Centre de recherche en droit public, avec les Trudeau, Beetz, Goldenberg, Caron



Marc Lalonde

et Lucie Patenaude. Il s'agit du plus ancien centre de recherche en droit au Québec et au Canada.

Si il est d'usage de parler des «trois colombes» Trudeau, Pelletier et Marchand, comme ayant été les principaux personnages politiques francophones du Québec, précurseurs ayant formé le triangle ou noyau dur qui a mené à la révolution à Ottawa, les historiens devraient aussi mentionner Marc Lalonde qui les a précédés tous. En effet, il fut conseiller du ministre de la Justice Davey Fulton

dans le cabinet Diefenbaker au début des années 1960. De plus, à partir de 1965, il fut très proche conseiller du premier ministre Lester B Pearson et à ce titre a participé à l'éclosion de ce nucléus francophone à Ottawa. Il a été aussi chef de cabinet du premier ministre Pierre Elliott Trudeau de 1967 à 1972.

L'Express salue les réformes médicales de Marc Lalonde

Le magazine hebdomadaire français, L'Express, a consacré un article récent sur Marc Lalonde mentionnant que c'est à lui que les Canadiens doivent de vivre plus longtemps à cause des réformes majeures qu'il a entreprises alors qu'il était ministre fédéral de la Santé dans le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau dans les années 1970.

40 ans plus tard, les Canadiens vivent de plus en plus longtemps affirme la publication. Sans doute Marc Lalonde profite-t-il personnellement de ces réformes lui qui travaille encore à près de 89 ans.

En 1972, ce dernier lui demanda de poser sa candidature comme député libéral d'Outremont. Après son élection, il a occupé les postes ministériels à l'origine de plusieurs grandes réformes dont celle de la santé au Canada. Ce que rappelait 40 ans plus tard, un article récent de L'Express (Paris) disant que c'est à Marc Lalonde que les Canadiens doivent en grande partie de vivre plus longtemps. Aussi notons qu'il a lui-même profité sans doute de cette réforme, à 88 ans, goûtant à sa propre médecine !

Les associations médicales canadiennes avaient souligné d'ailleurs avec emphase ce fait d'arme en le nommant membre du Temple canadien de la renommée de la médecine, fait unique pour un avocat de formation.

Depuis 1986, M. Lalonde a connu une carrière remarquable dans le domaine de l'arbitrage international en matières commerciales et d'investissement. Il a été honoré par ses pairs dans plusieurs publications internationales en étant classé parmi «les meilleurs au monde.» Chose intéressante, c'est P E Trudeau lui-même alors qu'on l'approchait pour lui offrir de devenir arbitre international qui avait suggéré le nom de Marc Lalonde.

M. Lalonde a participé en tant qu'arbitre, médiateur ou conseiller juridique à plus de 125 affaires d'arbitrage international sous les auspices de la Chambre de commerce internationale, du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (Banque mondiale), de l'American Arbitration Association, de la London Court of International Arbitration et aux termes de l'Accord de libre-échange nord-américain. Il a aussi fait office d'arbitre dans plusieurs causes d'arbitrage ad hoc, en vertu du règlement d'arbitrage de la CNUDCI.

Il a en outre siégé comme juge ad hoc dans deux affaires devant la Cour internationale de justice à La Haye.

«J'ai commencé en 1986 ma carrière comme membre du tribunal dans deux affaires commerciales impliquant des compagnies d'État européennes et un État du Moyen-Orient et des réclamations respectives de US\$ 1 milliard par la compagnie d'État dans la première affaire et de US\$ 2 milliards par l'État en cause comme demandeur dans la seconde.

Je préside maintenant deux affaires, l'une purement commerciale et l'autre en vertu d'un traité d'investissement, la première implique une réclamation de plus de US\$ 200 millions et la seconde dans laquelle les demandeurs prétendent avoir subi des dommages de près de US\$1,5 milliard et l'Etat défendeur argumente qu'au contraire, si le projet en cause avait été approuvé par l'État, les demandeurs auraient perdu US\$ 1,5 milliard.

Évolution

En fait, l'évolution qui me frappe le plus, (et ceci, ce n'est pas seulement durant les cinq dernières années), c'est la «complexification» des arbitrages internationaux par l'introduction de part et d'autre de nombreux rapports



Photo prise en 1962 lors de la création à la faculté de droit du premier centre de recherche en droit public, le CDRDP à l'Université de Montréal. de gauche à droite: Jean Beetz, Marc Lalonde, Carl Goldenberg, Maximilien Caron, Albert Mayrand, Pierre-Elliott Trudeau, Luce Patenaude. Photo prise en 1962.

très sophistiqués et contradictoires d'expertise technique et financière.

Il n'était pas rare, il y a 30 ans, de voir des sentences arbitrales qui réussissaient à couvrir le terrain en une trentaine de pages ou moins; aujourd'hui, la règle est plutôt devenue celle de sentences d'une centaine de pages et, parfois, beaucoup plus.

Sa pratique en arbitrage et en médiation a touché notamment les domaines suivants : l'énergie, le pétrole et le gaz, l'électricité, l'énergie nucléaire, l'assurance, le financement, les placements étrangers, les responsabilités des organisations internationales et étatiques, la construction, les services commerciaux, les mines, la technologie, les télécommunications, les services publics, le transport, les contrats de distribution et de fabrication et l'industrie aéronautique.

Il a été le premier membre étranger du conseil d'administration de l'American Arbitration Association et membre du comité d'avocats d'entreprise ainsi que membre du comité d'arbitrage international de cette association. De 1987 à 2006, il a été le membre canadien du Conseil international pour l'arbitrage commercial (ICCA); il est présentement membre consultatif de ce Conseil. Il a été président du Conseil des Gouverneurs du Congrès 2006 de l'ICCA tenu à Montréal; subséquemment, un prix d'excellence en son nom est maintenant offert annuellement par la Faculté de droit de l'Université de Montréal au candidat canadien qui aura présenté le meilleur essai sur une question d'arbitrage commercial international ou d'arbitrage en matière d'investissement. Il a été prési-

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980

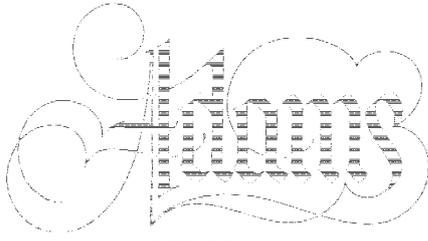


Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTREAL & TORONTO
1-888-232-6729



dent du North American Users Committee de la London Court of International Arbitration (1997-2006). Il est membre de la liste des arbitres prévue par le chapitre 20 de l'Accord de libre-échange nord américain. Il est également membre du comité consultatif international du International Centre for Dispute Resolution. Il est un arbitre agréé de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada Inc. Il est aussi l'auteur du rapport canadien de l'International Handbook on Commercial Arbitration. Il a écrit nombre d'articles et a donné plusieurs conférences au Canada et à l'étranger sur l'arbitrage commercial et international.

En 1986, Marc Lalonde a participé activement à faire adopter la loi type de la CNUDCI par le Canada à titre de loi type d'arbitrage international aux niveaux fédéral et provincial.

En 2011, M. Lalonde a reçu de l'American Arbitration Association, le " President's Award for Outstanding Contribution and Leadership in the Field of Conflict Management ".

Marc Lalonde, qui ne court pas après les honneurs et les présentations ampoulées et dithyrambiques comme il l'a si bien manifesté publiquement en 1995 à l'auteur de ces

lignes qui le présentait au Mount Royal Club au dîner honorant Paul Tellier, alors président du CN, a sidéré son auditoire qui s'était esclaffé en s'objectant gentiment à ce boniment en guise d'introduction. Marc Lalonde sait comme nul autre capter l'attention d'un auditoire gagné d'avance. Particulièrement lorsqu'il s'agissait de Paul Tellier, alors à la tête du CN privatisé avec qui il a cheminé longtemps à Ottawa.

Rappelons que Marc a créé un Fonds de recherche en matière d'arbitrage international et de règlements des différends auprès du CRDP, à la faculté de droit de l'Université de Montréal dont il a déjà fait partie avec son collègue Pierre- Elliott-Trudeau. Tous deux ont fait carrière en politique fédérale, l'un devint premier ministre et l'autre ministre occupant les portefeuilles les plus importants tels que la santé et le bien-être social, la justice, les finances, l'énergie, ce dernier portefeuille

lui ayant apporté des critiques de la part de l'Alberta soit dit en passant.

S'il est un homme d'État qui fut d'abord un professeur, avocat, un juriste hors du commun et un arbitre international figurant parmi les meilleurs au monde c'est bien sans fausse modestie. Bien sûr, certains proches ne lui attribuent pas seulement des qualités. Toutefois, partout où il est passé, il a laissé une empreinte indélébile marqué du sceau de l'excellence.

Sans doute n'a-t-il pas réussi toutes les réformes entreprises mais il a amorcé des réflexions que ses successeurs ont pu poursuivre et poursuivront à leur tour. Marc Lalonde aura été un homme d'État que peu d'individus peuvent égaler dans l'ensemble canadien, québécois et au niveau international. S'il était un olympien, on pourrait lui décerner une Médaille d'or toute catégorie.

pgvmedia

*impression
printing & web*



**IMPRESSION CLASSIQUE & NUMÉRIQUE
FINITION, PUBLIPOSTAGE & DISTRIBUTION
TRANSPORT & ENTREPOSAGE**

**SUPPORT GRAPHIQUE
DÉVELOPPEMENT WEB
SERVICES-CONSEIL & GESTION**

pgvmedia.com

alain@pgvmedia.com 514 845-3522

Volume 24, numéro 3

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.lemondejuridique.com
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2018 - LE MONDE JURIDIQUE.

*La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.*

Marc Lalonde, professeur de droit, homme d'État, arbitre international et juge international. Médaillé d'or toutes catégories <i>Par André Gagnon</i>	3
A-t-on vraiment besoin d'un corps de police spécialisé permanent comme l'UPAC ? <i>Par André Gagnon</i>	9
La Journée Carrière interfacultaire : Une nouvelle formule, un franc succès <i>Par Béatrice Bull</i>	11
Educaloi a lancé sa campagne de financement présidée par Me Marc-André Fabien de Fasken Martineau	12
L'Autorité des marchés financiers est l'hôte d'une importante conférence internationale	14
Comité de liaison avec le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ). Bibliothèque Onésime-Gagnon	15
Paul-André Tessier nommé vice-président de la Commission des droits de la personne	20
Le bureau de Montréal de Stikeman Elliott accueille trois nouveaux associés	21
Nomination de Frédéric Pérodeau à titre de surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution	22
Décès de Me Pierre C Lemoine	23
Décès de Stanley Hartt, chef de cabinet de l'ex-premier ministre Brian Mulroney	24
Nouvelle venue au bureau de Joliette de Dunton Rainville	25
La journée pour parfaire ses connaissances et son réseau professionnel	26
L'avocat au coeur du milieu des affaires	27
L'honorable Clément Gascon fait la lumière sur les étapes du déroulement d'une affaire devant la Cour suprême du Canada <i>Par Me Edmund Coates</i>	28
Me Antoine Leduc de BCF à Lapointe Rosenstein	30

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

Une équipe bilingue de 17 sténographes à la fine pointe de la technologie à l'ère du numérique

Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésoles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

A-t-on vraiment besoin d'un corps de police spécialisé permanent comme l'UPAC ?

Par André Gagnon



Le Québec sera le seul endroit non seulement au Canada mais en Amérique du Nord à créer un corps policier permanent spécialisé en dehors de la Sûreté du Québec et des corps policiers de Montréal, Québec et de quelques autres grandes villes visant à combattre la corruption et la collusion lors de l'octroi au secteur privé de contrats ou travaux publics.

Les Pays-Bas qui ont servi de modèle pour créer le Programme de remboursement volontaire de sommes payées en trop à des sociétés de consultants et d'ingénieurs et de contracteurs n'a pas jugé bon de créer un corps policier spécialisé comme le souhaiterait le Québec. Les policiers et autres gestionnaires sur qui les Hollandais se sont appuyés pour récupérer des dizaines et des dizaines de millions d'euros lors des grands travaux de voirie entrepris dans ce pays ont utilisé leurs corps de police existants. Pourquoi devrions-nous faire autrement au Québec ?

Déjà des fissures se manifestent dans les rapports entre les élus à l'Assemblée Nationale du Québec et des éléments de l'UPAC non encore transformés en corps policier spécialisé. Cette unité s'est formée à partir de gens compétents provenant des corps policiers en place. C'est ainsi que s'était formée autrefois une unité d'enquête de la SQ. de la police de Montréal et de la GRC' pour combattre le crime organisé dans les années 1970 et dans le secteur de la construction après le saccage du chantier de la Baie James. Le

travail d'enquête des policiers a été considéré comme remarquable. L'UPAC a connu ses heures de gloire lors des audiences de la Commission Charbonneau tant en privée que publiques.

Il y eut aussi des victimes collatérales : au moins deux grandes sociétés de génie-conseil. Et peut-être une très grande société de construction dont l'ancien président, un ingénieur professionnel, est de plus en plus acquitté lors des procès intentés contre lui...pour corruption et collusion, depuis quelques années. Sans parler des centaines d'ingénieurs qui y ont perdu leur emploi...et leurs sociétés ont été bradées à des compagnies de l'extérieur du Québec. Dur prix à payer sans parler du prestige de la profession d'ingénieur qui en a eu pour son rhume sans parler des difficultés à trouver des assureurs en cas de poursuites en matière de responsabilité civile.

La circulation des meilleurs éléments policiers dans des unités ponctuelles selon les besoins décidés par les instances politiques en place me semble préférable à celle où des bonzes au sein des directions de nos corps policiers s'érigerait en maître-d'œuvre à tout crin qui s'ossifieraient en leur qualité de décideurs parfois même en faisant trembler le pouvoir des gens élus par manigances, fuites d'information organisée ou autres façons d'imposer sa volonté au-delà du parlement des élus.

Qu'on y perde un peu au change ? Cela est possible. Mais on y gagnerait davantage et y repousserait le danger d'un Etat policier si près du pouvoir. Les tensions doivent exister entre les éléments des corps de police et les politiques pour ne pas dire les politiciens. C'est de très bon augure, de bonne guerre, pour la démocratie.

Nos lois sont bonnes, adéquates. On peut les améliorer en tout temps au besoin. Nos juges, procureurs de la couronne et nos policiers peuvent rendre service en toute justice aux citoyens du Québec sans qu'un besoin de créer un corps policier spécialisé permanent soit nécessaire aussi efficace soit-il. Du moins pour le moment.

Il sera toujours temps de revoir cette question en suivant l'évolution des besoins de notre société démocratique. Quoi de plus facile de dresser un rapport d'une situation donnée et d'adopter un projet de loi pour la corriger ?

Et pourquoi pas une autre Commission Charbonneau si besoin est ?

Trudeau choisit Caroline Maynard comme nouvelle commissaire à l'information

Sa nomination doit être approuvée par la Chambre des communes et le Sénat pour entrer en vigueur.

Le premier ministre Justin Trudeau a choisi l'avocate Caroline Maynard comme prochaine commissaire à l'information du Canada.

Mme Maynard, qui préside actuellement le Comité externe d'examen des griefs militaires, devrait succéder à la commissaire sortante Suzanne Legault, dont le mandat tire à sa fin.

Mme Legault avait entamé son mandat de sept ans en juin 2010, mais avait été renommée sur une base intérimaire pour deux mois à la fin de l'année dernière afin de donner au gouvernement plus de temps pour lui trouver un successeur.

La nomination de Caroline Maynard doit être approuvée par la Chambre des communes et le Sénat pour entrer en vigueur.

Le Commissariat à l'information a été créé en 1983 en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Il a pour mandat d'encourager les institutions fédérales à rendre l'information plus accessible au public et de veiller au respect de la loi.

Mme Maynard est diplômée en droit de l'Université de Sherbrooke et membre du Barreau du Québec. Elle travaille au gouvernement fédéral depuis plus de 20 ans.

Après un bref passage dans la pratique privée, elle a été



Justin Trudeau

embauchée par l'Agence du revenu du Canada avant d'être nommée conseillère juridique au Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada en 1998.

Elle a également été conseillère juridique au Cabinet du juge-avocat général du ministère de la Défense nationale avant de se joindre au Comité externe d'examen des griefs militaires à titre de directrice générale des opérations et avocate générale.

Le premier ministre a estimé qu'elle ferait une excellente commissaire à l'information.

«Elle comprend profondément l'importance d'assurer que le gouvernement soit ouvert et transparent, et je suis convaincu qu'elle fera un travail remarquable pour que le Commissariat à l'information s'acquitte de son mandat», a déclaré M. Trudeau dans un communiqué.

La Journée Carrière interfacultaire : Une nouvelle formule, un franc succès

Par Béatrice Bull, étudiante en droit à McGill

Des étudiants curieux abondant aux vestiaires, des recruteurs impatients de les rencontrer et des avocats prêts à découvrir la nouvelle cuvée 2018. L'atmosphère était fébrile au Centre Mont-Royal le 26 janvier dernier quelques minutes avant le début de la première édition de la Journée Carrière interfacultaire (JCI).

La Journée Carrière est toujours bien attendue par la communauté étudiante, étant donné qu'elle permet chaque année à quelques centaines d'étudiants de choisir où ils poseront leur candidature dans le cadre de la Course aux stages. Cette année, cinq facultés de droit civil ont fait le pari de joindre leurs efforts afin d'organiser un événement interfacultaire. Un comité composé des centres de développement professionnel des universités de Montréal, Sherbrooke, Ottawa, du Québec à Montréal (UQÀM) et de McGill ainsi que de quelques employeurs juridiques de la région montréalaise a ainsi orchestré cette première édition de la JCI. Comme à l'habitude, ce fut une excellente opportunité pour employeurs et étudiants de se faire la cour en prévision du recrutement hivernal annuel.

En préconisant une nouvelle formule, les organisateurs ont réussi à réunir plus d'une cinquantaine d'employeurs et plusieurs centaines d'étudiants le temps d'un après-midi. Les exposants provenaient de diverses sphères du monde juridique et incluaient des participants habitués aux journées carrières ainsi que certains nouveaux venus. Petits, moyens et grands cabinets, organismes gouvernementaux, associations et tribunaux se sont mis sur leur 31 pour l'événement. On y comptait même des employeurs spécialisés en droit notarial, en droit de la famille, en droit criminel et pénal ainsi que des firmes comptables, pour n'en nommer que quelques-uns. Tous étaient présents pour répondre aux



Béatrice Bull,
étudiante en droit à McGill

questions des étudiants et les aider à se familiariser avec les différentes options de carrière qui s'offriront à eux à la sortie du baccalauréat.

Par ailleurs, le fait de réunir les étudiants de cinq facultés de droit civil fût un franc succès. La nouvelle formule a permis à ces étudiants de faire connaissance et d'échanger sur leurs différents programmes universitaires tout en augmentant la visibilité d'employeurs qui n'avaient pas nécessairement la chance de visiter chacune des universités. Ce renouveau a redonné vie à une activité qui s'est transformée au fil de l'ère technologique. En effet, la collecte d'information traditionnelle a été remplacée en grande partie par les sites web et les réseaux sociaux, laissant ainsi une plus grande place à la « rencontre ». Dans la même veine, l'ajout d'un espace « lounge » a offert aux participants la chance de discuter avec des professionnels du droit de façon plus conviviale dans un cadre décontracté. Autres ajouts notables : les organisateurs avaient convié un photographe professionnel ainsi qu'un cireur de chaussures bien connu du centre-ville afin d'immortaliser cette journée et de favoriser la convivialité entre les participants.

Il faut se rendre à l'évidence, la formule « interfacultaire » a donné un regain aux journées carrières traditionnelles et mérite d'être répétée pour les années à venir!

Educaloi a lancé sa campagne de financement présidée par Me Marc-André Fabien de Fasken Martineau

L'organisme a besoin de 200 000 \$ pour procéder à une grande refonte de son site Web,
visité par des millions de Québécois chaque année

Éducaloi a procédé hier au lancement officiel de sa 5e campagne de financement annuelle. Sous le signe de cette année olympique et du dépassement de soi, le président d'honneur de la campagne, Me Marc-André Fabien, Ad. E., associé principal du cabinet Fasken Martineau, le président du Conseil d'administration, l'honorable François Rolland, ex-juge en chef de la Cour supérieure du Québec, et la directrice générale, Me Ariane Charbonneau, ont rappelé les besoins financiers importants de l'organisation pour réaliser ses projets stratégiques.

Plus d'une quarantaine de personnalités de la communauté juridique et du milieu des affaires s'étaient données rendez-vous pour l'occasion. Cette levée de fonds, qui se déroulera jusqu'au 22 mars prochain, permettra à Éducaloi de procéder à une refonte complète de son site Web. L'objectif est d'amasser 200 000 \$.

« Éducaloi – la référence incontournable de l'information juridique au Québec – a plus que jamais besoin de vous ! », a lancé Me Charbonneau, rappelant que le site Web de l'organisme, visité près de 5 millions de fois dans la dernière année, est le véritable cœur de ses activités. « Éducaloi rejoint déjà des millions de Québécois chaque année.



La directrice générale d'Éducaloi, Me Ariane Charbonneau, en compagnie du président et chef de la direction de Québecor, Pierre Karl Péladeau



Le président d'honneur de la campagne de financement, Me Marc-André Fabien, le président du conseil d'administration d'Éducaloï, l'honorable François Rolland, ainsi qu'une partie des ambassadeurs, Esther Houle, Marie-Christine Dupont, Mathieu Lavallée et Marc Tremblay

Et ces Québécois sont de plus en plus branchés sur leur mobile. Éducaloï doit se doter d'un outil Web au goût du jour pour mieux les servir et continuer à leur offrir l'accès à de l'information juridique fiable et accessible en tout temps, selon le moyen de communication qu'ils utilisent. Sans cette refonte, Éducaloï ne pourra plus être le leader dans son domaine ».

Le président d'honneur Me Marc-André Fabien, également président du Comité paralympique canadien, sera appuyé dans cette levée de fonds par un comité de 13 ambassadeurs influents du monde du droit et des affaires. « La justice est de plus en plus difficile d'accès. Il est donc primordial pour les membres du Barreau et de la Chambre des notaires d'appuyer un organisme comme Éducaloï. C'est un juste retour des choses pour nous qui sommes privilégiés »,

a souligné Me Fabien.

Enfin, Me Charbonneau a tenu à saluer une importante contribution de Québecor, qui devient le plus important partenaire d'Éducaloï. Le vice-président principal, chef des affaires juridiques et des affaires publiques et secrétaire de Québecor, Me Marc Tremblay, également au nombre des ambassadeurs, a profité de l'occasion pour lancer un appel à la générosité à la communauté des affaires. « Vivre dans une société de droit ne signifie rien si on n'arrive pas à s'y retrouver parmi toutes les sources d'information disponibles. Pour mettre de l'ordre dans ce foisonnement d'information complexe, Éducaloï est un outil indispensable et nous sommes fiers de contribuer à améliorer sa visibilité, notamment en lui offrant des espaces publicitaires dans nos médias. Merci aux gens qui y œuvrent. »

Pour l'honorable François Rolland, qui a présidé de nombreux procès et constaté les difficultés d'accès à la justice pour les citoyens : « Les sociétés publiques et les entreprises privées doivent contribuer au financement et au développement d'Éducaloï afin d'améliorer de manière durable les compétences citoyennes des Québécois et des Québécoises. »

Une soirée-bénéfice d'envergure clôturera cette campagne le 22 mars prochain au Parquet de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Plus de 400 invités de marque y sont attendus, dont l'honorable Chantal Petitclerc, invitée d'honneur de la soirée, ainsi que plusieurs athlètes et médaillés olympiques et paralympiques.

On peut contribuer à la campagne en se procurant des billets pour la soirée au coût de 325 \$ par personne, ou en faisant un don, le tout contre reçu pour fins fiscales.

<http://soiree-benefice.educaloï.qc.ca/>



« La Gouvernance au Féminin requiert que chaque femme surmonte la contradiction entre un discours public volontariste et militant et un manque de confiance individuel profondément ancré dans nos mentalités, qui fait que les jeunes filles et les femmes ont du mal à s'imaginer dans des fonctions dirigeantes, et à s'y considérer légitimes quand elles y parviennent. »

Anne-Marie Leroy
Première Vice-Présidente de la
Banque Mondiale (Washington)

La Gouvernance
au Féminin

L'Autorité des marchés financiers est l'hôte d'une importante conférence internationale

L'Autorité des marchés financiers est heureuse d'accueillir, les 17 et 18 janvier 2018, certains des plus grands régulateurs du monde dans le cadre de la toute première conférence internationale portant sur l'utilisation des technologies dans la mise en application des lois.

Cet événement unique réunira plus de 35 participants, dont plusieurs des régulateurs étrangers les plus innovants en cette matière, soit l'Allemagne, l'Australie, le Canada, les États-Unis, Israël, Hong Kong, le Royaume-Uni, Singapour et la Suisse.

« Au cœur de ces deux jours de conférence, qui se déroule sous l'égide de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), les participants auront l'occasion de partager leurs connaissances sur les outils technologiques qui sont actuellement en place dans la lutte contre le crime financier », indique le président-directeur général de l'Autorité, Louis Morisset. « La conférence permettra aussi d'identifier les enjeux communs et de discuter des nouvelles avenues qui s'offrent aux régulateurs en matière de prévention et de détection. »

Ajoutons que cette conférence internationale fera également une large place aux Fintech et à l'intelligence artificielle, deux grandes avancées technologiques pour lesquelles Montréal est maintenant considérée comme un des épices centres mondiaux dans leur récente expansion.

Étant donné le caractère stratégique et confidentiel des



Me Jean-François Fortin de l'AMF a piloté la conférence internationale de Montréal

échanges, cette conférence internationale se déroulera à huis clos. Les journalistes intéressés par les thèmes abordés pourront toutefois s'entretenir avec le directeur général du contrôle des marchés de l'Autorité des marchés financiers et président du Comité 4 de l'OICV sur l'application des lois et l'échange d'information, Jean-François Fortin, qui sera disponible pour des entrevues.

Toute demande doit être préalablement acheminée au directeur des relations médias de l'Autorité, Sylvain Théberge, au 514 940-2176.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

Bibliothèque Onésime-Gagnon

MANDAT :

Ce comité de liaison a pour mandat d'effectuer le suivi des communications entre les membres des trois districts de la section de Québec (Beauce, Montmagny et Québec) et le CAIJ. Il étudie également les questions portant sur les services offerts par le CAIJ aux membres du Barreau de Québec.

COMPOSITION DU COMITÉ :

- Président(e): Me Véronique Boucher,
Service de recherche – Cour supérieure
- Membres :
Me Catherine Fournier, Cliche Laflamme Loubier
Me Martin Thiboutot, McCarthy Tétrault
Me Christine Santerre, Christine Santerre Avocate
Me Gina Blanchet, Gina Blanchet, Avocate
Me Denis LeMay
Me Pauline Gagnard, Revenu Québec
Me Claude Peachy, Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs, représentant du Conseil
Me Antoine Sarrazin-Bourgoin, Gravel Bernier
Vaillancourt, représentant Jeune Barreau de Québec

DÉDICACE DE LA BIBLIOTHÈQUE ONÉSIME-GAGNON :

Monsieur le bâtonnier,
Honorables juges en chef,
Honorables juges,
Monsieur, Madame les sous-ministres de la Justice,
Chers confrères et consoeurs, anciens bâtonniers et membres du Conseil du Barreau de Québec,
Chers confrères et consoeurs,
Chers parents et amis de Onésime Gagnon,

C'est un grand plaisir pour moi de remercier au nom des enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et parents de Onésime Gagnon, le Barreau de Québec et la ministre de la Justice du Québec pour l'insigne honneur fait à la mémoire de notre père, grand-père et arrière-grand-père Onésime Gagnon.

Nos remerciements sincères vont en tout premier lieu à la bâtonnière sortant Me Kim Legault qui, la première, a lancé l'idée de désigner la bibliothèque du Barreau de Québec de son nom ; puis au bâtonnier Clément Samson qui a pris la relève avec enthousiasme pour compléter la réalisation de ce projet ; sans oublier la dévouée directrice générale du Barreau de Québec, Me Anne Demers, qui, par son travail inlassable, a su régler rapidement les petits problèmes qui se posaient, avec le concours précieux de Pierre Gagnon, qui se chargea des contacts avec tous les membres de la famille.



Me Onésime Gagnon, avocat de Québec, a été lieutenant-gouverneur du Québec sous le régime Duplessis.

Né au Québec à Saint-Léon-de-Standon le 23 octobre 1888, il est le fils du marchand Onésime Gagnon et de Julie Morin. Il étudie d'abord au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière puis fait son droit à l'Université Laval où il rencontre Maurice Duplessis avec qui il développe une amitié qui durera toute sa vie. Gagnon était aussi père de 7 enfants (4 filles et 3 garçons) dont Renée qui épousa le major-général Bernard J. Guimond, notamment attaché militaire à Paris dans les années 1960, France épouse de Me Claude Pratte et André Gagnon qui épousa Françoise Trudeau fille d'Henri Trudeau, cousin germain de Pierre E. Trudeau. Une autre de ses filles, Cécile Gagnon, est auteure et illustratrice.

J'aimerais vous tracer le portrait de cet homme chaleureux, qui a bien mérité cet honneur, non pas sur le plan politique mais dans les domaines où il est peut-être moins bien connu de nos plus jeunes confrères, soit comme homme de loi, homme de lettres et serviteur de la communauté.

Il est né à St-Léon de Standon, dans le beau comté de Dorchester tout comme notre consoeur, l'Honorable ministre de la Justice du Québec, que le Barreau de Québec honorait dernièrement, comté où habitaient beaucoup de descendants de colons et habitants anglais, écossais et irlandais.

Son père, Onésime Gagnon, était marchand général et le jeune Onésime eut la douleur de perdre sa mère, Julie Morin, à sa naissance. Il avait des antécédents dans sa famille pour le droit et la politique, car il fut élevé par sa grand-mère maternelle et son grand-père, le notaire et Madame Octave Morin. Sa grand-mère était la fille d'un député et son grand-père le cousin d'un illustre avocat et juge, Au-



Me Gilles Legault du CN, Me Christine A Carron, présidente du conseil et Me Richard La Charite, Secrétaire de l'aide juridique et Me Nancy Leggett-Bachand, DG de Pro Bono et quelques autres dirigeants d'organismes regroupant des avocats et autres avocats membres du CA de ProBono posent fièrement avec le trophée annuel.

La 5e édition de Grands vins Grands noms fut un véritable succès !! Nous tenions à adresser un énorme MERCI à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à cette réussite ! Grâce à vous tous, nous avons atteint une somme record ! Nous sommes vraiment touchés par votre engagement envers l'accès à la justice et sommes prêts à relever de nouveaux défis et créer de nouveaux projets.

Merci encore à Me Anne-Marie Boucher et Me Mitch Garber pour leur présence et leur implication à titre de coprésidents d'honneur de la soirée.

guste Norbert Morin. Ce dernier a beaucoup inspiré le jeune Onésime : rédacteur des 92 résolutions pour Papineau, il avait lutté pour obtenir le gouvernement responsable et le retour de la langue française dans les débats parlementaires.

Le père d'Onésime s'étant remarié en troisième nocces, le petit Onésime fut vite expédié par sa belle-mère pensionnaire au collège de Sainte-Anne de la Pocatière auquel il resta attaché toute sa vie, comme son premier alma mater. Il se distingua en particulier en remportant tous les premiers prix de discours et d'éloquence. L'un de ses professeurs disait « qu'il rêvait d'éloquence et d'action nationale ».

Ce séjour le prépara bien pour la faculté de droit de l'Université Laval, son deuxième alma mater, qui plus tard l'honorera en lui décernant un doctorat en droit honoris causa ; il en recevra aussi des universités de Montréal, McGill et Bishop's. Il resta toujours près de l'Université Laval qu'il servit bien comme membre du bureau des gouverneurs, professeur titulaire de droit municipal et scolaire à la faculté de droit et de droit constitutionnel à la faculté des sciences sociales.

La dernière partie de sa vie fut accaparée par les affaires de l'état mais nous ne devons pas oublier qu'il pratiqua le droit de façon intense et avec succès dans tous les domaines du droit, pendant au moins 25 ans.

Admis au Barreau de Québec en 1912, il fonda avec son ami Maurice Dupré, l'étude Dupré et Gagnon, mais presque aussitôt, il prit le bateau pour un séjour à l'Université d'Oxford, où Claude et moi suivrions ses traces après la guerre. Il étudia spécialement le droit constitutionnel sous l'égide du professeur Dicey.

Dès son retour, sa pratique s'intensifia et l'étude devint Fitzpatrick, Dupré et Gagnon. Puis, Maurice Dupré et lui furent tous deux élus députés à la chambre des communes en 1930. C'est alors que Me Valmore de Billy, de Lévis vint se joindre à eux en 1931. Après le décès tragique de Maurice Dupré, l'étude Gagnon, de Billy et Associés continua à prospérer et acquit une réputation enviable à travers le Québec et dans tout le Canada. C'est après la guerre, où ils servirent tous comme volontaires, que les membres de la deuxième génération firent leurs entrées à l'étude, Jacques et Gilles de Billy, Claude et moi ; puis d'autres avocats et avocates de grande valeur se sont aussi joints à l'étude pour contribuer grandement à son succès, dont, pour n'en

nommer qu'un seul, l'honorable Juge en chef associé de la Cour supérieure.

L'augmentation des affaires amena l'étude à ouvrir une succursale à Montréal, avec un semblable succès, puis vint la fusion avec l'étude de Montréal, Lavery O'Brien, la nouvelle étude adoptant la désignation de Lavery, de Billy. La famille d'Onésime Gagnon se réjouit du fait que le Barreau de Québec, par son geste, a ainsi perpétué le nom du fondateur.

Onésime Gagnon se révéla un plaideur consommé, valeureux, fougueux même, d'une expression claire, limpide et recherchée, manifestant toujours la plus grande déférence pour les juges et les témoins et la plus grande courtoisie pour ses adversaires. Sa grande culture l'amena à parsemer ses plaidoiries de nombreuses citations comme il l'a fait plus tard, fait inusité, dans ses discours du budget.

J'aimerais vous citer ici comment un journal de Québec décrivait ses qualités de plaideur en 1934 :

« Membre du Barreau de Québec, Onésime Gagnon a remporté déjà plusieurs succès. Aussi, les habitués du Palais de Justice ne manquent-ils aucun de ses plaidoyers. Les situations les plus embrouillées, il a vite fait de les tirer au clair ; les intentions les mieux dissimulées, c'est avec la rapidité de la lumière qu'il les saisit ; les circonstances les plus compromises, en quelques mots, il les replace sur le plan des réalités, si bien, qu'avec lui, la vérité ne court aucun risque, fut-elle attaquée par les sophistes les plus subtiles. Là aussi bien qu'ailleurs, triomphent son étonnante mémoire et sa connaissance parfaite du droit. Qualités, hélas ! qu'on ne rencontre pas chez tout les avocats. »

(9 mars 1934)

Il eut la joie de voir ses trois fils suivre ses traces au Barreau. Nous conservons un souvenir ému de Claude, qui nous a quittés si prématurément, dans la force de l'âge, en fonction comme juge de la cour d'appel.

Onésime Gagnon serait fier de ses quatre petits-enfants, aussi membres du Barreau, Pierre et Michèle Gagnon, Anne Guimond et Caroline Pratte. Et la relève de la quatrième génération est assurée par Mathieu Gagnon qui a commencé ses études de droit. Et de plus, notre cousin germain Jean Pelletier, filleul d'Onésime, a flirté avec le droit, avant de s'envoler vers les plus hautes sphères de la politique municipale et fédérale.

Dans la pratique du droit, Onésime Gagnon fut un visionnaire, un précurseur. Je relisais son discours acceptant de ses confrères le poste de bâtonnier en 1937 : il y exprimait le désir que le Barreau s'adapte aux conditions économiques nouvelles et il préconisait l'enseignement aux étudiants en droit de la comptabilité, des sciences politiques et du droit constitutionnel et international. Dans son discours de la rentrée des tribunaux à la même année, il incitait les jeunes avocats à rechercher la spécialisation et la compétence.

Il est symbolique que cette belle bibliothèque porte le nom d'Onésime Gagnon. Passionné pour le droit, il l'était aussi pour la lecture. Il avait tout lu et lisait presque deux livres par semaine.

Pour loger ses 7 enfants, il avait dû faire agrandir sa maison de la rue de Bernières. Il en profita pour s'y installer une

Action collective contre Air Canada

Expiration de passes de vols et frais illégaux

Champlain Avocats (Montréal, Québec), en collaboration avec Evolink Law Group (Burnaby, Colombie-Britannique), sont les avocats pilotant une demande d'autorisation d'exercer une action collective internationale contre Air Canada devant la Cour supérieure du Québec.

Dans une décision récente, la Cour supérieure a rejeté la demande d'Air Canada de suspendre ladite demande d'autorisation d'exercer une action collective (Benamor c. Air Canada, 2018 QCCS 144). Ainsi, ladite demande d'autorisation devrait être entendue par la Cour dans les prochains mois.

Cette action collective proposée a été intentée contre Air Canada pour le compte de tous les consommateurs partout dans le monde qui ont acheté une passe de vol comportant un nombre déterminé de crédit de vols depuis le 16 août 2013.

L'action réclame des dommages-intérêts ainsi que des dommages punitifs contre Air Canada pour avoir imposé des dates d'expiration et des frais sur ces passes de vol, en contravention avec la Loi sur la protection du consommateur.

très grande bibliothèque, couvrant un mur entier, pour y loger tous les livres accumulés au fil des années. Ses livres qu'il aimait tant, il les avait fait relier lui-même en choisissant le cuir approprié.

Nous conservons de lui ce fidèle souvenir : après le repas, le dessert à peine servi, il allait s'asseoir dans sa bibliothèque, dans son fauteuil favori ; il prenait un livre dans ses rayons, le feuilletait, le relisait. Tous ses livres étaient bien rangés, jusqu'au plafond, par sujets. Quel contraste avec ses journaux qui jonchaient le tapis, éparpillés autour de son fauteuil. Il ne quittait ce fauteuil que pour sa table de bridge à côté, son autre grande passion – dont j'ai héritée. Il avait lu tout ce qui fut publié dans le domaine de l'histoire, la géographie, la vie des grands hommes politiques, chefs d'états et savants. Mais un sujet le passionnait tout particulièrement : le fait français en Amérique. Il se disait fier de nous enseigner que les Canadiens de langue française, venus de Québec et des environs, avaient contribué à coloniser, développer et civiliser tout le reste du Canada, et une grande partie des Etats-Unis. Il faisait des pèlerinages sur place, pour mieux se renseigner, emmenant ses filles, l'une après l'autre, en Acadie, en Louisiane, en Nouvelle-Angleterre, dans l'Ouest Canadien et Américain, partout où la langue française s'était implantée.

Cet attachement à la culture et à la langue française lui avait valu la médaille de la Fidélité Française que j'ai reçue en son nom quelques jours avant sa mort.

Cet amour des livres, il le communiqua à tous ses enfants. Nous, ses fils avocats avons appris de lui, peut-être à un moindre niveau, à rédiger procédures et mémoires dans un style clair et limpide, dans un français très correct.

Nouvelle collaboration entre le CRAC et le CAIJ*

Grâce à une collaboration entre le CRAC et le CAIJ, vous pouvez maintenant effectuer une recherche à travers tous les registres des entreprises gouvernementales du Canada en vous connectant à l'Espace CAIJ peu importe où vous vous trouvez. Les 20 premières recherches pancanadiennes sont offertes sans frais. Des frais peuvent s'appliquer pour le profil corporatif d'un territoire ou d'une province autre que le Québec et le fédéral.

Mais Onésime Gagnon était très fier de ses filles, à qui il avait tenu à donner la meilleure éducation classique et universitaire : Renée, l'archiviste de la famille, France et Cécile, qui toutes deux ont écrit un grand nombre de livres renommés, Marie, qui a enseigné la lecture aux jeunes enfants. Il serait fier aussi de sa petite fille Louise Gagnon qui enseigne le français immersion aux anglophones de Vancouver. Il insistait sur le bilinguisme qu'il jugeait très important.

Nous tous, ses enfants, avons hérité de plusieurs livres de sa bibliothèque, un héritage précieux, il les avait choisis avec amour et, en les relisant, nous pensons à lui en le remerciant car presque tous sont annotés de sa fine écriture dans les marges.

Même si Onésime Gagnon fut vite accaparé par les débats du prétoire et, plus tard, par la vie politique et tout en élevant 7 enfants dans un milieu rempli d'amour, de compréhension et de culture, il trouvait toujours le temps pour se dévouer pour la communauté de multiples façons.

Étudiant et jeune avocat, il chantait dans les chœurs de l'opéra à l'auditorium de Québec. Il adorait l'opéra. Je me rappelle ses voyages fréquents du Vendredi Saint à New-York pour entendre Parsifal au Métropolitain.

Il fut au Québec le pionnier de l'émancipation de la femme, il multiplia les discours, conférences et écrits pour obtenir le droit de vote pour la femme, sa pleine émancipation et son accès à l'éducation supérieure. Fidèle à ses principes, il n'hésita pas à voter au parlement provincial contre son propre parti, sur le projet de loi accordant le droit de vote aux femmes, comme il l'avait fait à la chambre des communes, en faveur de la monnaie bilingue.

Il préconisa la nomination pour la première fois d'une femme au sénat.

Il travailla activement au sein de nombreux organismes sociaux et culturels, qu'il présida d'ailleurs : la Société des arts, sciences et lettres de Québec, le Club Canadien de Québec, l'Association des clubs canadiens, l'Institut des Affaires Internationales section de Québec, le comité France-Amériques, les amitiés Haïti-Canada. Il fut nommé fellow de la Royal Society of Arts de Londres.

Son attachement à l'église et son dévouement pour ses concitoyens lui valurent d'être sacré Chevalier de l'Ordre de

St-Jean de Jérusalem et Chevalier Grand Croix de l'Ordre Souverain et militaire de Malte.

En visitant la bibliothèque du Barreau de Québec, tous les usagers, avocats, juges et étudiants pourront avoir une pensée pour cet homme chaleureux, généreux, affable, modèle de courtoisie, aimant la nature, époux et père consciencieux, gentilhomme jusqu'au bout des doigts, d'une grande culture ; le plus grand compliment qu'on lui a fait dans sa vie politique c'est de dire de lui qu'il n'avait pas d'ennemis.

Dans la dernière étape de sa vie, trop courte mais si bien remplie, il fut honoré du poste de Lieutenant Gouverneur de la province de Québec. Il obtint alors ses armoiries officielles du Royal Collège Of Arms de Londres mais il en

choisit lui-même la devise : « Toujours fidèle ». Ce fut le symbole de toute sa vie, fidèle à son pays, fidèle à sa foi, fidèle à sa langue, fidèle à sa famille, fidèle à son passé, ses traditions, fidèle au droit.

Un de ses contemporains lui avait rendu l'hommage suivant :

« Onésime Gagnon est un avocat aux connaissances universelles, un politique averti et indépendant de clans, un homme d'opinions qu'aucun intérêt particulier ne fera fléchir, un homme que rien ne laisse indifférent ».

Le geste éloquent que vous posez à sa mémoire nous émeut profondément et nous tous, les enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et toute la famille d'Onésime Gagnon vous en sommes très reconnaissants.

Une première mondiale : une chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents

Les jeunes ont-ils conscience des dangers des discours haineux? Est-ce que les écoles sont sensibilisées face à sa propagande? Les parents de jeunes radicalisés ont-ils accès à des outils, des services pour faire face à cette situation de souffrance? Comment développer et évaluer l'efficacité des programmes en prévention? Les intervenants connaissent-ils les meilleures pratiques pour poser des actions concrètes en vue de prévenir et de lutter contre ces phénomènes?

Toutes ces questions seront sous la loupe de la nouvelle Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents dont les activités seront dévoilées officiellement le 23 février prochain par l'Université de Sherbrooke, l'Université Concordia et l'Université

du Québec à Montréal (UQAM). Une chaire unique au monde, dirigée par des experts reconnus, qui rassemblera à la fois des chercheurs et les milieux de la pratique.

Les représentants des médias sont invités à assister à ce lancement officiel qui aura lieu en présence de la ministre du Développement international et de la Francophonie du Canada, l'honorable Marie-Claude Bibeau, de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, madame Christine St-Pierre, et du ministre de la Famille et ministre responsable de la région de l'Estrie, monsieur Luc Fortin. Le secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO, monsieur Sébastien Goupil, et les représentants des universités partenaires participeront également à cet événement.

Paul-André Tessier nommé vice-président de la Commission des droits de la personne



Paul-André Tessier

Monsieur Philippe-André Tessier, nouveau vice-président responsable du mandat Charte de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, est entré en fonction aujourd'hui, à la suite de sa nomination par l'Assemblée nationale le 7 décembre dernier.

Avant sa nomination, monsieur Tessier était chef du groupe de droit du travail chez Robinson Sheppard Shapiro, et ce, autant comme avocat que comme conseiller en relations industrielles agréé (CRIA). Diplômé de l'Université de Montréal, il est membre du Barreau du Québec ainsi que membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés. Il est également titulaire de la désignation d'Administrateur de sociétés certifié (ASC). Nommé dans « The Best Lawyers » depuis 2012, sa pratique est axée sur le droit du travail et de l'emploi tant pour les entreprises de juridiction fédérale que provinciale.

Monsieur Tessier est très actif au sein de son ordre professionnel ayant été président de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM), secrétaire et trésorier du Conseil du Barreau de Montréal ainsi que membre du Comité exécutif et du Conseil général du Barreau du Québec. Il a également été membre et secrétaire du conseil d'administration d'Éducaloi et était jusqu'à sa nomination, président du conseil de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ).

Monsieur Tessier a été très impliqué lors de ses études dans

le mouvement étudiant collégial et universitaire et a présidé le comité d'accréditation institué en vertu de la Loi sur l'accréditation et le financement d'associations d'élèves ou d'étudiants. « Je tiens à souhaiter la plus chaleureuse bienvenue au nouveau vice-président et je suis convaincu que son apport constituera un atout important pour la Commission », a déclaré le président par intérim de la Commission, monsieur Camil Picard.

Pascale Nolin nommée juge de la Cour supérieure



Pascale Nolin

RSS est fier d'annoncer que Pascale Nolin, qui fut longtemps associée au sein de son groupe de droit de la famille, a été nommée juge de la Cour supérieure du Québec.

Charles E. Flam, associé directeur du cabinet, a tenu à exprimer sa gratitude envers l'honorable juge Nolin. « Pendant des années, Pascale a contribué à faire de notre groupe de droit de la famille un modèle d'excellence. Nous sommes certes déçus de voir une si brillante juriste et une collègue si appréciée quitter le cabinet. Mais elle suit l'exemple de plusieurs avocats de RSS avant elle, dont la compétence leur a valu d'être choisis pour occuper un des postes les plus importants du régime judiciaire canadien. Nous la remercions pour le dévouement dont elle a fait preuve envers RSS et ses clients et lui souhaitons tout le succès qu'elle mérite. »

Le bureau de Montréal de Stikeman Elliott accueille trois nouveaux associés

Le 1er janvier, Maxime Jacquin, Éric Lévesque et Aniko Pelland se sont joints à la société. Leur expertise et leur solide leadership sont reconnus par leurs pairs et par nos clients.

Ils ont débuté chez Stikeman Elliott comme étudiants et sont d'excellents représentants des valeurs fondamentales du cabinet. Ces trois nouveaux associés sont également d'actifs participants au programme de mentorat du cabinet et membres du Comité des étudiants et stagiaires.

Maxime Jacquin est membre du groupe Droit des affaires. Sa pratique est principalement axée sur le droit bancaire avec un accent particulier sur les infrastructures et le financement d'acquisitions et de projets énergétiques. Il représente régulièrement tant les prêteurs que les emprunteurs dans des opérations de financement canadiennes et transfrontalières complexes.

Éric Lévesque est membre du groupe Fiscalité. Il conseille des clients sur les enjeux fiscaux canadiens, plus particulièrement dans le contexte d'opérations et d'investissements d'envergure et complexes. Me Lévesque a acquis une vaste expertise dans les questions de fiscalité transfrontalières. Sa créativité et son approche axée sur les solutions sont très appréciées de ses clients et de ses pairs.

Aniko Pelland est membre du groupe Droit des affaires. Sa pratique est axée sur les fusions et acquisitions, le financement d'entreprises et les questions de conformité sur les valeurs mobilières. Me Pelland représente régulièrement des sociétés ouvertes et fermées, des fonds de capital-investissement, des investisseurs institutionnels et des preneurs fermes.



Nous leur souhaitons le plus grand succès dans ce nouveau chapitre de leur carrière!

Arrivée de Serge Levy chez Stikeman Elliott



Serge Levy

Serge Levy s'est joint au cabinet à titre d'associé au sein du groupe Droit bancaire et financement. Sa vaste expérience des opérations transfrontalières de prêts à levier financier et plus particulièrement des prêts adossés à des actifs et des prêts traditionnels (flux de trésorerie) nous permettra de continuer d'offrir des services juridiques de la plus haute qualité à nos clients au Canada et à l'échelle internationale. Me Levy a également acquis une expertise considérable dans les opérations touchant l'insolvabilité et la restructuration (y compris les financements au débiteur-exploitant), l'immobilier, les comptes recevables, les activités minières, les projets, les acquisitions par emprunt et l'affacturage.

Nomination de Frédéric Pérodeau à titre de surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution

L'Autorité des marchés financiers annonce la nomination de Frédéric Pérodeau à titre de surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution. M. Pérodeau sera en poste dès le 22 janvier prochain.

Avocat de formation, Frédéric Pérodeau s'est joint à l'Autorité en 2012 d'abord à titre de directeur du contentieux, puis de directeur principal des enquêtes, poste qu'il occupait toujours au moment de sa nomination à titre de surintendant. Depuis son arrivée à l'Autorité, Frédéric s'est grandement impliqué auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) dont il a présidé le comité sur la mise en application de la loi. Il a présidé également l'Association canadienne des conseillers juridiques d'entreprises, préside le comité de l'inspection professionnelle du Barreau du Québec et est membre de son comité d'accès à la profession. Avant de se joindre à l'Autorité, Frédéric a été conseiller juridique chez SNC-Lavalin et associé au cabinet d'avocats McCarthy Tétrault.

« Je suis persuadé que le bagage d'expérience de Frédéric jumelé à sa vision stratégique, son leadership et ses grandes aptitudes communicationnelles lui permettront de devenir rapidement un interlocuteur engagé et attentif auprès des divers intervenants du secteur », a déclaré Louis Morisset, président-directeur de l'Autorité des marchés financiers. « Je profite également de l'occasion pour remercier de nouveau Eric Stevenson pour son importante contribution tout au long de ses douze années au sein de l'Autorité et lui souhaiter la meilleure des chances dans ses projets futurs »,



Me Frédéric Pérodeau

a-t-il ajouté.

« La conjoncture actuelle présente une opportunité unique de comprendre les préoccupations de nos clientèles, de proposer un encadrement moderne et adapté et de renforcer notre rôle de régulateur de proximité. Je suis

enthousiaste à l'idée de pouvoir échanger avec la clientèle diversifiée du secteur de la distribution et de continuer de faire avancer les dossiers que pilote la surintendance dans une dynamique participative et constructive », a pour sa part déclaré Frédéric Pérodeau.

Rappelons que la surintendance de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution encadre les activités des représentants et des cabinets en assurance de personnes, en assurance de dommages, en expertise en règlement de sinistres et en planification financière. Elle administre les règles d'admissibilité et d'exercice des activités de distribution tout en délivrant les certificats aux personnes et en inscrivant les entreprises. La surintendance regroupe également les services d'assistance aux consommateurs de produits et services financiers ainsi que le centre d'information, en plus de superviser les activités de la Chambre de l'assurance de dommages et de la Chambre de la sécurité financière et d'administrer le Fonds d'indemnisation des services financiers.

Décès de Me Pierre C Lemoine



Lemoine, Me Pierre Charles
Montréal
1945 - 2018

C'est avec une grande tristesse que nous vous annonçons le décès de Me Pierre Charles Lemoine le samedi 13 janvier 2018 à Montréal.

Outre son épouse, Carole Guilbault, il laisse dans le deuil sa fille Tania (Marc Lavallée), ses petits-enfants Emma et William, son frère Guy (Diane Rousseau), ses trois nièces et ses fidèles amis.

Avocat de profession, Maître Lemoine a débuté sa carrière chez Martineau Walker pour ensuite fonder son propre cabinet « Lemoine, Laflamme et Associés ». Par la suite, il devient associé chez Geoffrion Prud'homme. Ensuite, il se relance à nouveau en affaires pour fonder le cabinet d'avocats « Lemoine, Verreault, Marcoux, Vennes et Associés ». Il terminera sa carrière en droit en se joignant comme associé principal et membre du comité exécutif du cabinet Heenan Blaikie, où il laissera sa marque. Lors de son départ, il rejoindra le Très Honorable Pierre Elliott Trudeau, l'Honorable Donald J. Johnston, l'Honorable Pierre Marc Johnson, et André Bureau à titre d'avocat-conseil du cabinet Heenan Blaikie.

Homme d'affaires hors pair, fin stratège, Me Lemoine assumera la présidence des filiales canadiennes du Groupe Tiru, détenu par Électricité de France, pendant près de vingt ans. Administrateur et/ou président de nombreux conseils d'administration d'envergures, Me Lemoine a entre autres siégé au conseil de la Société d'Énergie de la Baie James (Hydro-Québec), de Provigo et de Lise Watier Cosmétiques. Il aura eu le grand honneur d'avoir été nommé Gouverneur de la Fondation du Barreau du Québec.

Ses proches se souviendront de lui comme un homme d'exception, un être brillant et au grand cœur, un bon vivant passionné de l'art, de la musique et des fleurs. Amou-

reux de la vie européenne, de sa maison de campagne et surtout, comme il le disait toujours « amoureux de sa femme, de sa fille et de son chien ». Merci à tous ceux et celles qui ont su marquer sa vie d'amour et de joie à travers son parcours de vie.

Des dons à la Fondation Jeanne-Mance ou à la Fondation Virage pour le soutien au cancer <http://viragecancer.org/> seraient appréciés.

Avis de décès



Claude Benoit
octobre 12, 1927 - février 12, 2018

À Montréal, le 12 février 2018, est décédé l'Honorable Claude Benoit, juge à la retraite de la Cour supérieure du Québec, à l'âge de 90 ans.

Il laisse derrière lui ses enfants, Geneviève (Benoît), Pierre (Esther) et Suzanne (Jean-Pierre), leur mère Estelle Labrosse, ses petits-enfants Philippe (Roxane), Raphaël (Vanessa), François (Cristèle), Camille (Julien), Félix, Jean-Gabriel (Annabelle), Alexandre, ainsi que de nombreux arrière-petits-enfants. Il laisse également dans le deuil sa sœur Gisèle (Alfred), ses frères Michel (Raymonde) et Robert (Pierrette), ses belles-sœurs Julienne et Raymonde (feu Jean-Paul), et de nombreux neveux et nièces, parents et amis. Il rejoint sa sœur jumelle Claudine, sa sœur Denise (feu Robert) et son frère Ivan (feu Nicole), sa belle-sœur Nicole, ses beaux-frères Raphaël (feu Élisabeth), Hubert (feu Monique), et Fernand, ainsi que sa chère compagne Hélène Lemire.

Décès de Stanley Hartt, chef de cabinet de l'ex-premier ministre Brian Mulroney

Il a été emporté par un cancer à l'âge de 80 ans. Stanley Hartt, qui a été chef de cabinet de l'ex-premier ministre Brian Mulroney en 1989 et en 1990, a été emporté par un cancer mercredi à Toronto à l'âge de 80 ans.



L'ex-premier ministre Brian Mulroney et Stanley Hartt

Avant de se joindre à la garde rapprochée du premier ministre du Canada, Stanley Hartt avait été sous-ministre des Finances à l'époque où Michael Wilson en détenait le portefeuille.

Au cours des dernières années, il était retourné à la pratique du droit pour une firme d'avocats de Toronto.

Dans un communiqué publié mercredi soir, Brian Mulroney fait savoir qu'il est profondément attristé par la mort de Stanley Hartt qu'il qualifie de l'un des meilleurs fonctionnaires à avoir servi l'État canadien.

Il signale aussi que le disparu avait une capacité remarquable à analyser les situations complexes et qu'il était pourvu d'un grand sens de l'humour.

L'ex-premier ministre Mulroney rappelle que Stanley Hartt

a été impliqué de près dans les négociations de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada, dans celles ayant mené à l'Accord du Lac Meech et dans le mouvement international qui a permis la sortie de prison de l'activiste Nelson Mandela, en Afrique du Sud.

MACH remet plus de 200 000\$ à la Fondation du cancer des Cèdres



C'est avec beaucoup de fierté que Vincent Chiara, au nom du Groupe MACH et des Anciens Canadiens de Montréal, a remis à la Fondation du cancer des Cèdres un don substantiel. Les fonds ont été recueillis dans le cadre d'une joute amicale opposant Les Anciens Canadiens de Montréal à l'équipe MACH, constituée de gens d'affaires de différents milieux.

Grâce à la générosité de ses partenaires et amis, l'évènement organisé par le Groupe Mach a connu un grand brillant succès et a permis d'amasser plus de 200 000\$. C'est dans une atmosphère familiale et festive que les joueurs de l'équipe MACH ont évolué aux côtés de leurs idoles.

Soulignons que Les Anciens Canadiens de Montréal, qui participent annuellement à des matchs bénéfiques de hockey et de balle-molle, se sont prêtés au jeu avec beaucoup de générosité et ont permis d'amasser ces fonds pour une cause qui nous tient tous à coeur.

Nouvelle venue au bureau de Joliette de Dunton Rainville



L'équipe de Joliette du cabinet Dunton Rainville, qui compte déjà dans ses rangs une quinzaine de professionnels, avocats et notaires, vient de procéder à l'embauche d'une nouvelle avocate, Me Marianne Brouillet.

Diplômée en droit de l'Université de Montréal, Me Brouillet complète une maîtrise en Droit et politiques de la santé à l'Université de Sherbrooke. Elle a été admise au Barreau en 2015. Elle oeuvre principalement au sein des secteurs du droit de la famille et matrimonial ainsi qu'en droit de la santé et des services sociaux. Me Brouillet pratique également en responsabilité civile, plus précisément en matière de préjudices corporels.

Le bureau de Joliette de Dunton Rainville offre une grande variété de services dans le domaine des affaires corporatives, commerciales, bancaires et immobilières pour appuyer les entreprises du Grand Joliette dans leur croissance et leurs affaires courantes. On y offre également des services en droit civil, municipal, assurances, construction et familial.

Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. est un cabinet regroupant plus d'une centaine d'avocats, notaires et conseillers en relations de travail répartis entre les bureaux de Montréal, Laval, Longueuil, Joliette et Saint-Jérôme. Nos professionnels possèdent une expertise de pointe et le cabinet agit dans tous les domaines requérant des services juridiques, notamment en droit du travail, de l'emploi et immigration, et en droit public, municipal, scolaire et de la santé. Dunton Rainville est membre du réseau mondial de cabinets d'avocats de premier plan State Capital Group Legal.

Le Forum des présidents reçoit le Forum québécois sur l'accès à la justice



Le 20 février dernier, le Forum des présidents des ordres professionnels a eu la chance d'entendre la présentation des membres du Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale concernant le projet « Toujours à la bonne porte ». À cette occasion, le Conseil a eu l'honneur d'accueillir Mme la juge en chef Élisabeth Corte, Me Claudia P. Prémont et Me Gérard Guay.

S'inscrivant dans la perspective d'améliorer concrètement l'offre de justice aux citoyens, le projet vise notamment à mettre en place un lieu unique d'aiguillage et de triage des demandes d'information et vise à améliorer le partage d'informations entre les intervenants relayeurs. Pour en savoir davantage sur le Forum québécois sur l'accès à la justice ==>> nouvelleculturejudiciaire.quebec

Le Forum a également travaillé sur :

- L'application de la Loi 11
- L'intégration des personnes immigrantes et les travaux du Pôle de coordination de l'Office des professions pour l'accès à la formation
- Les relations en le Conseil et les nouveaux dirigeants de l'Office des professions

Le Forum regroupe les présidentes et présidents des 46 ordres professionnels québécois.

La journée pour parfaire ses connaissances et son réseau professionnel

Le Jeune Barreau de Montréal (JBM) a tenu, le 15 février dernier, la 2e édition de l'événement Let'StartUp au Plaza Centre-Ville ainsi que la 4e édition du Cocktail interprofessionnel à la Gare Viger. Afin de repositionner l'avocat au cœur du milieu des affaires, le JBM rassemblera plus de 400 professionnels de tous les domaines. Plus d'une centaine d'entre eux profiteront des formations offertes durant l'après-midi pour parfaire leurs connaissances et plus de 300 personnes feront du réseautage en soirée afin d'agrandir leur réseau professionnel.

« Nous sommes très heureux de pouvoir recevoir des professionnels de tous les milieux dans le cadre de cette journée de formation de qualité qui est suivie d'un cocktail dynamique. Le Cocktail interprofessionnel rassemblera d'ailleurs plusieurs associations et ordres professionnels tels que les Jeunes CPA de Montréal, CFA Montréal, l'Association canadienne des parajuristes, l'Association québécoise des informaticiennes et informaticiens indépendants, L'Association de la relève en assurance du Québec et plusieurs autres. Il s'agit d'une journée et une soirée à ne pas manquer. », renchérit Me Sophia M. Rossi, présidente du JBM.

Let'StartUp

Cette année, le JBM offre une programmation des plus diversifiées pour la 2e édition de cet événement. Les conférences sont d'une grande qualité et les sujets abordés sont des plus pertinents, s'adressant tant à l'avocat qu'à tout professionnel ou entrepreneur qui souhaite démarrer un cabinet ou une entreprise, qui l'a fait récemment ou qui doit conseiller ses clients en affaires. Soulignons notamment la participation de Me Alexandre Shee de chez Element AI et Me Jean H. Gagnon, Ad. E. de chez Fasken. Notons aussi la présence de conférenciers des start-up Potloc, Give-a-seat, GSoft et Landr. Pour consulter la programmation officielle, visitez le <http://ajbm.qc.ca/wp-content/uploads/2017/11/horaire.pdf>.

Cocktail interprofessionnel

Le JBM est heureux d'inviter les jeunes gens d'affaires de la

région métropolitaine à participer à la 4e édition du Cocktail interprofessionnel qui se tiendra dès 18 h à la Gare Viger (735, rue Berri). Cette soirée offre aux jeunes gens d'affaires, aux entrepreneurs ainsi qu'aux membres des associations professionnelles, tous domaines confondus, l'opportunité de se réunir et de développer leur réseau lors d'une soirée décontractée. L'an dernier, le Cocktail avait réuni plus de 375 participants dont 50% étaient des professionnels autres que des avocats. <http://ajbm.qc.ca/activites/cocktail-interprofessionnel/>

Me Louis P. Bélanger joint un cabinet-boutique en litiges

Après 40 ans au sein du cabinet Stikeman Elliott où il a été responsable national du secteur litige, Me Louis P. Bélanger a quitté à la suite d'un différend pour rejoindre les rangs d'un cabinet boutique du Vieux-Montréal, Arnault Thibault Cléroux, spécialisé en litiges.



Louis P. Bélanger a été nommé Plaideur de l'Année en 2013, désignation entièrement méritée car il a plaidé des causes médiatisées à tous les niveaux de juridictions et remporté des dizaines de jugements favorables à ses clients dans des causes complexes qui lui ont valu les hommages de ses pairs et des juges qui les ont présidées.

Ayant atteint 65 ans, Me Bélanger estime avoir droit à un peu plus de liberté pour naviguer et faire de la moto tout en gérant pour le compte de son nouveau cabinet de litiges certaines causes qui lui seront confiées éventuellement. Les cabinets-boutiques en litiges de tous genres sont le havre tout indiqué pour les plaideurs d'expérience qui recherchent moins de pression de la part de leur cabinet tout en lui apportant une expertise qui attirent les clients grands et moins grands, de longue ou courte durée devant les tribunaux.

L'avocat au coeur du milieu des affaires

La 2e édition de la Conférence Let'StartUp et la 4e édition du Cocktail interprofessionnel se sont respectivement tenues au Plaza Centre-Ville et à la Gare Viger. Plus de 150 participants ont profité des formations offertes durant l'après-midi pour parfaire leurs connaissances et plus de 400 jeunes gens d'affaires, entrepreneurs et membres d'associations professionnelles, tous domaines confondus, ont eu l'opportunité de se réunir et de développer leur réseau lors de cette soirée unique.

Le Jeune Barreau de Montréal (JBM) désire remercier les membres du Comité Développement international et professionnel (CDIP) pour leur excellent travail, ses partenaires soit ZSA, MNP, Juris Concept et Médicasurance, ainsi que les commanditaires Fasken et ROBIC.

Le JBM tient également à remercier les conférenciers de Let'StartUp et les associations participantes au Cocktail interprofessionnel : les Jeunes CPA de Montréal, l'Association Canadienne des Parajuristes, L'Association de la Relève en Assurance du Québec, CFA Montréal, l'Association des firmes de génie-conseil du Québec ainsi que l'Association québécoise des informaticiennes et informaticiens indépendants.

Restez à l'affût, toutes les photos de l'événement seront disponibles en début de semaine prochaine sur notre page Facebook.



Photos du haut de gauche à droite : Me Stéphanie Beaulieu, directrice générale du JBM, en compagnie des bénévoles de Let'StartUp, M. Jean-Luc Martel, membre du Comité directeur de l'AFG, Me Émile Langevin, responsable conformité pour LARAQ, Me Sophia M. Rossi, présidente du JBM, Me Stéphanie Beaulieu, directrice générale du JBM et M. Marc-André De Sève, président du CAP lors du Cocktail interprofessionnel.

Photos du bas de gauche à droite : Me Elsa Kelly-Rhéaume, administratrice du JBM, Me Sophia M. Rossi, présidente du JBM, Me Sabine Uwitonze, administratrice du JBM, Me Vincent Grenier-Fontaine, bénévole du JBM et Conférence de Me Camille Aubin lors de Let'StartUp.

Bonne nouvelle!

Vous avez aimé votre expérience au Cocktail interprofessionnel? Vous n'avez pas eu la chance de venir à l'événement!?

Le JBM vous invite à renouveler l'expérience lors du Cocktail Branché qui se tiendra le 23 mars prochain dès 18h.

Pour tout savoir sur l'événement, cliquez sur le lien suivant: <http://ajbm.qc.ca/activites/cocktail-branche/>

L'honorable Clément Gascon fait la lumière sur les étapes du déroulement d'une affaire devant la Cour suprême du Canada

Par Me Edmund Coates

Si on veut devenir multimillionnaire, on devrait aller **« en affaires, pas en droit »**, selon le juge Clément Gascon de la Cour suprême du Canada. Il réfléchissait aux défis qui se poseront pour les juristes de demain, en conclusion de l'évènement Rencontre avec l'Honorable Clément Gascon à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Le juge Gascon a aussi tenté de clarifier le processus décisionnel à la Cour suprême. Il faut distinguer le déroulement avant l'audience et celui suivant l'audience. La préparation des dossiers avant l'audience se fait en silo, avec très peu d'échanges entre les juges. L'intention traditionnelle de ce cloisonnement était d'éviter la formation de factions parmi les juges avant l'audience.

Cette coutume est souvent surprenante pour les juges nouvellement promus à la Cour suprême, car elle contraste fortement avec les pratiques collégiales des autres cours d'appel au Canada (Québec, Ontario, Alberta, etc.). Même après la réunion qui suit l'audience, les échanges entre les juges à la Cour suprême se font généralement par le biais de notes de service et non en personne ou par téléphone.

Les juges de la Cour suprême des États-Unis ont l'avantage de quelques jours de réflexion, entre l'audience et leur réunion à propos du dossier. Dans leur réunion, ces juges américains suivent l'ordre d'ancienneté (le juge dont la nomination à la Cour est la plus ancienne parle en premier et ainsi de suite).

En revanche, à la Cour suprême du Canada, les juges se réunissent immédiatement après l'audience. Ils expriment leur avis, tour à tour, en ordre inverse d'ancienneté. Un exercice que le juge Gascon a vécu comme plutôt intimidant,



L'honorable Clément Gascon de la Cour suprême du Canada

quand il débutait à la Cour. Suivant ce tour de table, il y a une discussion « à bâtons rompus ». En général, le sort du litige est clair après une heure ou deux.

Le banc de notre Cour suprême est jeune : une majorité de ses juges y sont en fonction depuis quatre ans ou moins et tous ses juges, sauf la juge Abella, sont en fonction depuis six ans ou moins. La Cour a aussi un nouveau juge en chef, après une présidence de presque dix-huit ans par la juge Beverley McLachlin. Le juge Gascon se demande donc si certaines des coutumes enracinées de la Cour seront conviées à une évolution.

Alors suit l'étape de l'écriture du jugement, qui peut facilement durer des mois. L'écriture d'un jugement est plus souvent que par le passé l'œuvre de deux et trois juges. Bien entendu, les difficultés de la collégialité augmentent de façon exponentielle quand il faut accorder cinq ou neuf juges.

La formulation des jugements peut s'avérer extrêmement fastidieuse. Selon le juge Gascon « certains de mes collègues

ont des égos très solides, merci ». Mais enfin, l'institution doit primer : il faut rechercher un consensus et donner une orientation claire au droit.

Les habitudes cartésiennes de penser, qui sont le propre des juges civilistes, sont présentes dans les réflexions sur la common law à la Cour, mais l'affinité des autres juges pour ce domaine est respectée. D'autre part, les juges civilistes entreprennent un rôle d'éducation à propos des affaires de droit civil qui est très bien reçu par les autres juges.

Mais les affaires de droit civil se font plutôt rares à la Cour suprême. Selon le juge Gascon, « il n'y en a pas des tonnes qui viennent cogner à notre porte » et « on aimerait en avoir plus ». Il n'y pas de quota dans les autorisations d'appel, départageant les différents domaines de droit (en revanche, au criminel il y a parfois un appel de plein droit, lorsqu'un juge de la cour d'appel a exprimé sa dissidence sur une question de droit).

Selon le juge Gascon, les motifs des jugements visent un large public, mais les motifs ne tiennent compte que de manière subsidiaire du public académique (d'ailleurs, « les professeurs s'accordent rarement »). Les parties en l'espèce ne sont bien sûr pas laissées pour compte, mais une permission d'appeler à la Cour exige que la question transcende le dossier et qu'elle soit revêtue d'une importance pour le public.

Un juge aura des échanges beaucoup plus fréquents avec ses auxiliaires qu'avec les autres juges à la Cour suprême. Les auxiliaires juridiques à la Cour suprême du Canada prêtent un apport quotidien à leur juge, que ce soit par la recherche juridique, la synthèse d'actes de procédure, l'alimentation des réflexions du juge, la remise en question des raisonnements du juge et la critique des propositions des autres juges. Le juge Gascon veut des auxiliaires en mesure « de brasser [sa] cage ».

Les auxiliaires à la Cour suprême auraient des parcours académiques et un niveau d'intelligence époustouflants. Le juge Gascon affirme que lui-même et les autres juges de la Cour, dans leur jeunesse, n'auraient jamais pu entrer en compétition avec les candidats extraordinaires qui postulent aujourd'hui pour les postes d'auxiliaires à la Cour.

Les juges québécois à la Cour ont été déçus par l'importante diminution du nombre de demandes pour ses postes d'auxiliaires juridiques, provenant des facultés francophones du Québec. En effet, la Cour suprême avait annoncé que les

candidats devraient avoir effectué un stage dans une autre cour ou être déjà membres d'un barreau. Cependant, la Cour n'avait pas pris en compte que les stagiaires auprès de la Cour d'appel du Québec y passaient deux ans, alors que dans les cours d'appels des autres provinces, les stagiaires n'y passent qu'un an. Le juge Gascon croit que la Cour avait mal évalué l'impact de son message. Il croit que cette exigence devrait être tempérée et redevenir une simple préférence.

Selon le juge Gascon, l'influence de la jurisprudence québécoise est fortement restreinte par l'absence de traductions de jugements significatifs (par ex. en matière commerciale, constitutionnelle, familiale, en droit de la famille). Quand il siégeait à la Cour supérieure et à la Cour d'appel du Québec, le juge Gascon n'avait pas de choix, s'il osait espérer qu'un de ses jugements puisse être utile ou lu, ailleurs au Canada. Il devait écrire le jugement lui-même en anglais. Ainsi, le juge Gascon a été ravi d'apprendre, de la juge Duval-Hesseler, que la Cour d'appel du Québec aurait tout récemment reçu l'approbation budgétaire pour créer un poste de traducteur à temps plein (qui sera chargé de la traduction de certains des jugements les plus importants de ce tribunal).

Parmi les plus grands défis pour les juristes de demain, le problème de l'accès à la justice sera primordial. Selon le juge Gascon, il faut repenser les modèles de pratique et se rappeler davantage que le droit est une profession. Le tout en arrimant le droit aux nouvelles technologies, qui amenuisent les frontières dans bien des domaines.

Enfin, la Cour suprême n'est pas du tout entravée par le phénomène des plaideurs non-représentés. Selon l'expérience du juge Gascon à la Cour supérieure et à la Cour d'appel du Québec, ce phénomène de plus en plus courant produit « d'énormes pertes de temps pour les juges ». Cependant, à la Cour suprême les demandes d'autorisation d'appel peuvent être filtrées sans audience. Dans ses quatre ans à Cour suprême, le juge Gascon n'a vu qu'une seule partie non-représentée plaider elle-même à l'audience. Si une demande d'autorisation est accordée et une des parties est non-représentée, la Cour nomme habituellement un avocat pour plaider en tant qu'*amicus curiae*. Selon le juge Gascon, les autres cours d'appel au Canada n'ont pas les moyens budgétaires pour se permettre cet allègement.

La Rencontre avec l'Honorable Clément Gascon a eu lieu le 26 février. Elle a été présidée par la professeure Ysolde Gendreau (ancienne stagiaire du regretté professeur Paul-André Crépeau) et animée par le doyen, Jean-François Gaudreault-DesBiens.

Me Antoine Leduc de BCF à Lapointe Rosenstein

Avocat depuis plus de vingt ans, ayant pratiqué tant en litige commercial qu'en droit transactionnel, reconnu pour ses compétences, son intégrité, sa rigueur, son pragmatisme et sa polyvalence, Antoine Leduc fait partie des rares juristes qui ont à la fois le profil d'un praticien et celui d'un universitaire. Chef du groupe de financement, il est associé au sein des groupes de droit commercial et de litige civil et commercial du cabinet.

Rompant aux exigences du droit bancaire, du financement, des fusions et acquisitions, de la faillite, de l'insolvabilité et de la restructuration et du litige commercial, sa pratique diversifiée l'a également mené au droit du commerce et du développement international, ainsi qu'au droit immobilier. Il a représenté, dans ces divers contextes, autant des institutions financières canadiennes et internationales que des syndicats de faillite, des entreprises que des gouvernements, des sociétés d'État, ainsi que des organismes publics et parapublics, qu'il s'agisse de mandats privés, de mandats touchant à la conformité réglementaire ou d'interventions à titre d'expert pour la réforme du droit et la révision des politiques publiques.

Ancien président de l'Association du Barreau canadien, Division du Québec (2014-2015), Antoine a contribué de façon significative à l'amélioration de l'administration de la justice, à l'indépendance de la profession juridique et à l'amélioration de l'image des avocats, et ce, tant au Québec qu'à l'international. Ses nombreuses publications font autorité, étant citées par la doctrine et les tribunaux, dont la Cour suprême du Canada. Son ouvrage *Mondialisation et harmonisation du droit des sûretés* (Éditions Thémis, 2012), s'est mérité le Prix du Concours juridique 2013 de la Fondation du Barreau du Québec dans la catégorie « Monographie et traité », la plus haute distinction attribuée à un écrit juridique au Québec.

Titulaire d'un doctorat en droit (2011) et d'une maîtrise



Me Antoine Leduc

en droit des affaires (2002) de l'Université de Montréal avec mentions d'excellence, bachelier en droit civil et en common law de l'Université McGill (1996), il poursuit depuis de nombreuses années ses activités d'enseignement, de recherche et de transmission du savoir, entre autres comme chercheur à la Chaire en gouvernance et en droit des affaires de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Musicien accompli, organiste de concert, Antoine s'implique activement dans le domaine des arts, notamment en matière de sauvegarde du patrimoine religieux et culturel, étant l'instigateur du Manifeste pour la sauvegarde du patrimoine religieux du Québec (juin 2010).

Antoine a fait l'objet de maints honneurs, au Canada et à l'étranger. Honoré par la revue *Lexpert* comme l'une des « Étoiles montantes – meilleurs avocats de moins de 40 ans au Canada » le 12 novembre 2009 (i.e. *Lexpert Magazine Canada's Rising Stars – Leading Lawyers under 40*), puis nommé « Fellow » du American College of Mortgage Attorneys le 24 septembre 2010, Antoine fut récipiendaire de la distinction d'avocat émérite (*Advocatus Emeritus*) du Barreau du Québec, le 17 juillet 2015.



RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT POUR VOS ÉVÈNEMENTS CORPORATIFS
RESERVE NOW FOR YOUR CORPORATE EVENTS

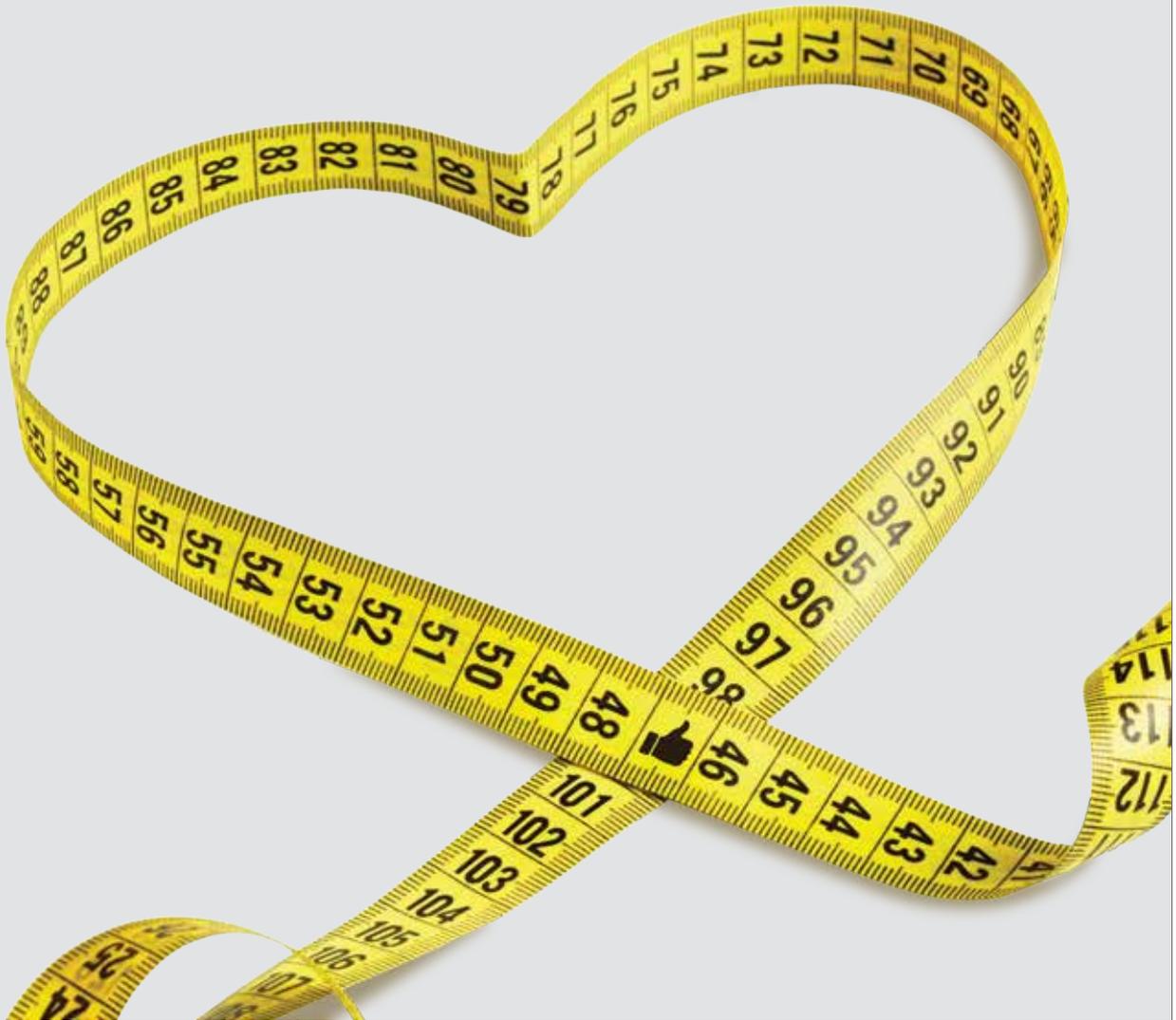


RESTAURANT SINCLAIR

RESTAURANT-SINCLAIR.COM | 514 284.3332 | 414, RUE SAINT SULPICE, VIEUX-MONTRÉAL
DEBBIE@RESTAURANT-SINCLAIR.COM



Votre priorité, c'est le droit. Notre priorité, c'est vous.



FINANCIÈRE DES AVOCATS – nous mesurons le succès par la satisfaction de nos clients et non par les dollars. Notre seule mission est de nous assurer que vous avez accès aux produits d'assurance et de placement de la plus haute qualité aux meilleurs taux.

Créons ensemble un portefeuille de protections et de patrimoine élaboré selon vos critères.

Contactez votre conseiller local de la Financière des avocats aujourd'hui. Trouvez-le à financieredesavocats.ca ou au **1.800.267.2242**.

**FINANCIÈRE
DES AVOCATS**

Soyez prêts.



Les produits et services de la Financière des avocats sont parrainés par l'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC). Financière des avocats est une marque de commerce de l'AABC.